

Bachelier - Assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE	Tél : +32 (0) 10 48 29 63	Fax :	Mail : social.lln.bac@helha.be
HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS	Tél : +32 (0) 65 40 41 45	Fax : +32 (0) 65 40 41 55	Mail : social.mons@helha.be
HELHa Montignies-sur-Sambre 134 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	Tél : +32 (0) 71 20 22 80	Fax : +32 (0) 71 20 22 85	Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Montignies-sur-Sambre (HD) 134 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	Tél : +32 (0) 71 20 22 80	Fax : +32 (0) 71 20 22 85	Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 21 Approches spécifiques de travail social			
Code	SOAS2B21AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	54 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p><u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> Catherine MEURISSE (catherine.meurisse@helha.be) Marie-Claude LACROIX (marie-claude.lacroix@helha.be) Bernadette HEINRICH (bernadette.heinrich@helha.be) René BEAULIEU (rene.beaulieu@helha.be) Marc CHAMBEAU (marc.chambeau@helha.be) Nicole DE KEYSER (nicole.de.keyser@helha.be) Mireille RADERMECKER (mireille.radermecker@helha.be)</p> <p><u>HELHa Mons - Campus</u> Philippe DEGIMBE (philippe.degimbe@helha.be) Ludovic AGNEESSENS (ludovic.agneessens@helha.be) Véronique POURVEUR (veronique.pourveur@helha.be) Anne-Marie DUHAYON (anne-marie.duhayon@helha.be) Eric GENOT (eric.genot@helha.be) Marcel LACROIX (marcel.lacroix@helha.be)</p> <p><u>HELHa Montignies-sur-Sambre</u> Philippe HERION (philippe.herion@helha.be) Valérie ALBERTUCCIO (valerie.albertuccio@helha.be) Patricia SCORNEAU (patricia.scoreneau@helha.be) Sabine VASSART (sabine.vassart@helha.be) Emmanuel NICOLAS (emmanuel.nicolas@helha.be)</p> <p><u>HELHa Montignies-sur-Sambre (HD)</u> Sabine VASSART (sabine.vassart@helha.be) Philippe HERION (philippe.herion@helha.be) Valérie ALBERTUCCIO (valerie.albertuccio@helha.be) Patricia SCORNEAU (patricia.scoreneau@helha.be) Emmanuel NICOLAS (emmanuel.nicolas@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a la particularité de rassembler différentes activités d'apprentissage qui offrent une pluralité de

regards et d'approches utiles à une pratique de travail social. Elle donne des repères spécifiques au sein de trois champs qui sont la déontologie et l'éthique, la sociologie et la méthodologie. Ces repères vont aider l'étudiant à étoffer son positionnement professionnel et à affiner la mise en place de son intervention.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS2 Construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques

FS3 Reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

2.2 Stimuler, créer et articuler des dynamiques de collaboration, de coopération et de concertation professionnelles avec les bénéficiaires, les professionnels et les réseaux

2.3 Recourir aux outils, techniques et méthodes les plus appropriés en vue de favoriser l'agir ensemble

2.4 Se positionner au sein d'une équipe dans le respect du secret professionnel

Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**

3.1 Construire son identité professionnelle

3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement

3.3 Exercer un jugement professionnel.

3.4 Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables

Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**

5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.

5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.

5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.

5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.

Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**

6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées

Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**

7.2 Reconnaître et accorder une place significative d'acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés

7.4 Ajuster ses relations professionnelles en fonction des enjeux et des contextes

Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**

8.3 Promouvoir la culture et la participation culturelle dans une perspective d'émancipation.

8.4 Développer la créativité.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Utiliser les repères apportés pour construire et argumenter un positionnement professionnel
- II. Appliquer les outils théoriques et/ou méthodologiques pour analyser les situations complexes auxquelles les assistants sociaux sont confrontés
- III. Concevoir de manière créative des pistes de solution et/ou d'intervention

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

+ HELHa Louvain-la-

Neuve

SOAS2B21ASA	Déontologie du travail social	15 h / 1.5 C	
SOAS2B21ASB	Ethique du travail social	24 h / 2 C	
SOAS2B21ASC	Pratiques artistiques et travail social	15 h / 1.5 C	

+ HELHa Mons -

Campus

SOAS2B21ASD	Analyse des organisations	24 h / 2 C	
SOAS2B21ASE	Déontologie	12 h / 1 C	
SOAS2B21ASF	Intégration méthodologique	18 h / 2 C	

+ HELHa Montignies-sur-Sambre

SOAS2B21ASG1	Approfondissement méthodologique: Action collective	15 h / 1.5 C	(opt.)
SOAS2B21ASG2	Approfondissement méthodologie: Travail social individuel	15 h / 1.5 C	(opt.)
SOAS2B21ASH1	Approfondissement sociologique: Sociologie de la famille	15 h / 1.5 C	(opt.)
SOAS2B21ASH2	Approfondissement sociologique: Sociologie de l'interculturalité	15 h / 1.5 C	(opt.)
SOAS2B21ASI	Déontologie de la profession	24 h / 2 C	(opt.)

+ HELHa Montignies-sur-Sambre (HD)

SOAS2B21ASI	Déontologie de la profession	24 h / 2 C	
SOAS2B21ASJ1	Approfondissement méthodologique : Action collective	15 h / 1.5 C	(opt.)
SOAS2B21ASJ2	Approfondissement méthodologique : Travail social individuel	15 h / 1.5 C	(opt.)
SOAS2B21ASK1	Approfondissement sociologique : Sociologie de la famille	15 h / 1.5 C	(opt.)
SOAS2B21ASK2	Approfondissement sociologique : Sociologie de l'interculturalité	15 h / 1.5 C	(opt.)

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Louvain-la-

Neuve

SOAS2B21ASA	Déontologie du travail social	15	
SOAS2B21ASB	Ethique du travail social	20	
SOAS2B21ASC	Pratiques artistiques et travail social	15	

+ HELHa Mons -

Campus

SOAS2B21ASD	Analyse des organisations	20	
SOAS2B21ASE	Déontologie	10	
SOAS2B21ASF	Intégration méthodologique	20	

+ HELHa Montignies-sur-Sambre

SOAS2B21ASG1	Approfondissement méthodologique: Action collective	15	(opt.)
SOAS2B21ASG2	Approfondissement méthodologie: Travail social individuel	15	(opt.)
SOAS2B21ASH1	Approfondissement sociologique: Sociologie de la famille	15	(opt.)
SOAS2B21ASH2	Approfondissement sociologique: Sociologie de l'interculturalité	15	(opt.)
SOAS2B21ASI	Déontologie de la profession	20	(opt.)

+ HELHa Montignies-sur-Sambre (HD)

SOAS2B21ASI	Déontologie de la profession	20	
SOAS2B21ASJ1	Approfondissement méthodologique : Action collective	15	(opt.)
SOAS2B21ASJ2	Approfondissement méthodologique : Travail social individuel	15	(opt.)
SOAS2B21ASK1	Approfondissement sociologique : Sociologie de la famille	15	(opt.)
SOAS2B21ASK2	Approfondissement sociologique : Sociologie de l'interculturalité	15	(opt.)

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 5/60 du Bloc 2.

Principe général : la note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions

1. S'il est constaté un seul échec de 7/20 (ou inférieur à 7/20) dans une activité d'apprentissage composant l'UE, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la note de 7/20 (ou inférieure à 7/20) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. Dès que 2 échecs sont constatés – quelle que soit l'ampleur des échecs - , la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la note la plus faible sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour une ou d' autres activités d'apprentissage composant l'UE).
3. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Dans l'hypothèse où décision est prise par le jury de valider l'UE malgré la note d'échec, la moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui composent l'UE est alors actée conformément à l'article 140 du Décret Paysage.

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre)

Dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'ensemble de l'UE,

pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier - Assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax :

Mail : social.ln.bac@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Déontologie du travail social			
Code	11_SOAS2B21ASA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1.5 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Marie-Claude LACROIX (marie-claude.lacroix@helha.be)		
Coefficient de pondération	15		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Ce cours permet aux étudiant-e-s, d'une part, de découvrir et d'utiliser les références juridiques et déontologiques de base utiles à la pratique du travail social et, d'autre part, de les sensibiliser à l'importance et à la spécificité du questionnement déontologique en travail social (notamment quant à ce qui le distingue du questionnement méthodologique). Il leur donne ainsi des repères déontologiques pour baliser leur pratique professionnelle.

Ces repères sont travaillés à partir de situations cliniques présentées par des professionnels dans une démarche réflexive en prenant en considération les dimensions déontologiques, dans leur rapport au droit et à l'éthique au travers de la construction rigoureuse d'un raisonnement.

Le cours vise à favoriser l'émergence et la construction d'un positionnement professionnel.

Les objectifs du cours sont :

- définir et comprendre la déontologie, en tant que norme de comportement dans le milieu du travail social.
- clarifier les règles déontologiques, leur place dans la hiérarchie des normes, leurs rôles et les sanctions éventuelles en cas de manquement.
- définir le secret professionnel, son fondement légal et déontologique - Les dérogations au secret professionnel
- sensibiliser à une analyse critique des situations complexes auxquelles les professionnels du travail social sont confrontés.
- exercer les capacités de réflexion, d'analyse et de construction d'un raisonnement qui précède une action en travaillant sur des situations concrètes.
- utiliser, construire et expérimenter des grilles de lecture appliquées à des situations professionnelles en tenant compte du cadre dans lequel elles s'inscrivent.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant-e sera capable de :

- Définir le secret professionnel et ses exceptions
- Identifier les repères déontologiques, et leur rapport à l'éthique, pour interroger sa pratique de travail social
- Analyser des situations dans différents secteurs en identifiant clairement le contexte, les acteurs, les champs de références normatives adéquats afin de construire des raisonnements et des pistes potentielles d'action.
- Développer un point de vue déontologique et l'argumenter de manière logique en utilisant les références légales et déontologiques appropriées. Et ce, afin de proposer des pistes d'intervention
- Retirer de ce travail de réflexivité des vigilances pour sa pratique en travail social

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Histoire, fonction et statut des codes de déontologie
- Approche transversale des différents textes de référence (lois, chartes, codes de déontologie), les préoccupations qu'ils visent à rencontrer, leurs orientations et spécificités
- Définition du secret professionnel, de son sens et de sa portée
- Exercices approfondis relatifs au secret professionnel
- Exercices de réflexion, d'analyse et d'argumentation sur des situations pratiques issues de différents secteurs du travail social

Démarches d'apprentissage

Le cours se déroule en différentes étapes :

- Exposés sur les matières concernant la déontologie
- Cours magistral sur le secret professionnel
- Exercices sur le secret professionnel
- Par groupe de pairs, - qui seront les groupes pour passer l'examen - exercices de déontologie relatifs à des questions dans différents secteurs. Corrections collectives.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Exercices d'analyse de situations comparables à celles proposées lors de l'examen.
- Travail en groupe de pairs préparant à la situation d'examen.
- Sont mises à disposition des références de textes et d'articles

Ouvrages de référence

- BOUQUET B., *Ethique et travail social : une recherche de sens*, Paris : Dunod, 2003.
- LEDUC Y., *Déontologie de la relation à l'usager : dans les services et les établissements sociaux*, Paris, Dunod, 2000.

Une bibliographie des ouvrages traitant de questions déontologique ou éthiques est disponible à la Bibliothèque Centre Documentation

Supports

- Les différents codes de déontologie (disponibles à la Bibliothèque Centre Documentation).
- Notes des enseignants.
- Portefeuille de lecture

4. Modalités d'évaluation

Principe

En première session, réunis en petits groupes, disposant de leur portefeuille de lecture, les étudiant-e-s analysent une situation et rédigent un écrit commun (2h). Ils défendent ensuite oralement leur production devant l'enseignante et un intervenant invité (15 à 30mn).

En seconde session, mêmes consignes. Mais les étudiant-e-s peuvent présenter l'examen seul ou à plusieurs

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%

production journalière						
Période d'évaluation	Exm	100			Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 15

Dispositions complémentaires

Voir la fiche de l'Unité d'Enseignement

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier - Assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax :

Mail : social.ln.bac@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Ethique du travail social			
Code	11_SOAS2B21ASB	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Marie-Claude LACROIX (marie-claude.lacroix@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les travailleurs sociaux sont aujourd'hui confrontés à des publics extrêmement diversifiés dont bon nombre sont marqués par les conséquences de la précarisation du travail ou même par la désaffiliation. L'exercice du travail social devient ainsi toujours plus complexe entraînant l'émergence de questions nouvelles qui demandent à repenser les repères qui balisent l'action sociale traditionnelle.

L'éthique est une branche de la philosophie qui s'occupe de réfléchir à ce qui permet de choisir telle ou telle action, ou, pour le dire autrement, qui s'interroge à propos de l'agir humain. Le cours d'Ethique du travail social a pour objectif de fournir des outils philosophiques permettant de réfléchir l'agir professionnel du travailleur social dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques d'action sociale.

Les objectifs du cours sont :

- rappeler ou découvrir la place de la dimension éthique dans le travail social.
- éclaircir les notions de valeur, de norme, de principes, de morale, d'éthique, d'éthique professionnelle..
- présenter et analyser différentes théories éthiques en resituant leurs fondements et leur traductions dans l'agir.
- montrer que le travail social s'inscrit dans une série de valeurs fondamentales. qui participent aux décisions d'agir.
- mettre ces outils de réflexion au travail dans des situations concrètes.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant-e sera capable de :

- expliquer différentes théories éthiques en identifiant leurs fondements et en repérant leur impact dans l'agir professionnel ;
- situer la démarche de l'assistant social dans ses aspects éthiques;
- comprendre les rapports entre valeurs, normes, morale, éthique et déontologie en travail social ;
- développer une réflexion sur la portée éthique de l'agir professionnel en travail social.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Définition de l'éthique, sources de la préoccupation éthique, distinction entre éthique, morale et déontologie.
2. Approches de théories éthiques et de leurs fondements selon diverses écoles philosophiques (telles que éthique du sentiment, du devoir, du plaisir et de l'utilité, de la responsabilité, du « care ».....).
3. Les valeurs présentes dans le travail social et dans la formation des assistants sociaux.

4. L'agir professionnel et humain dans le travail social, considéré sous l'angle éthique.
5. Découverte et mise en débat des différentes approches et théories éthiques et application à l'aide d'exercices concrets.

Démarches d'apprentissage

Dans le cours alterneront des exposés magistraux avec des moments de synthèse et de questions-réponses, des échanges en petits groupes sur des situations concrètes amenant un questionnement sur les valeurs ; dans un travail collectif d'analyse de situations de terrain avec un ou plusieurs praticiens-enseignants, les étudiant-e-s bénéficieront également d'apports sur l'agir professionnel.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Approche pédagogique interactive.
- Co-construction d'une grille de lecture et d'analyse des situations travaillées.
- Travail en sous-groupes d'affinité.
- Plusieurs exercices similaires à la situation de l'examen seront expérimentés durant le cours

Ouvrages de référence

- ADORMO F.P., *Faut-il se soucier du « Care » ?*, Paris, ed. de l'Olivier, 2015.
- BENTHAM J., *Une introduction aux principes de morale et de législation (1789)*, Paris, Vrin, 2011.
- BILLIER, J.-C., *Introduction à l'éthique*, Paris, PUF, 2010.
- BOUQUET B., *Ethique et travail social. Une recherche de sens*, Paris, Dunod, 2003.
- CANTO-SPERBER M., *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale (2 volumes)*, Paris, PUF, 2004 (4ème édition).
- CANTO-SPERBER M., RUWEN O., *La philosophie morale*, PUF, 2004.
- DROIT R.-P., *L'éthique expliquée à tout le monde*, Paris, Seuil, 2009.
- FORTIN P. et al., *La construction du savoir éthique dans les pratiques professionnelles*, Paris, L'Harmattan, 2011.
- GONIN A., JOUTHE E., "Éthique et travail social. Enjeux, concepts et aspects méthodologiques", in HARPER H., DORVILLE H., *Le travail social. Théories, méthodologies et pratiques*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2013.
- HABERMAS J., *De l'éthique de la discussion*, Paris, Flammarion, 1999.
- HUME D., *Enquête sur l'entendement humain (1748) suivi de Enquête sur les principes de la morale (1751)*, Paris, Flammarion, 2008.
- HUME D., *La morale. Traité de la nature humaine III (1740)*, Paris, Flammarion, 1993.
- JONAS H., *Le principe responsabilité*, Paris, Flammarion, 2013.
- MODAK M et BONVIN J.-M. (sldr), *Reconnaître le care, un enjeu pour les pratiques professionnelles*, Lausanne, EESP, 2013.
- MERLIER P., *Philosophie et éthique en travail social*, Rennes, Presses de l'EHESP, 2013.
- MÉTAYER M., *La philosophie éthique. Enjeux et débats*, Saint-Laurent, Editions du Renouveau pédagogique, 2002 (2ème édition).
- MILL J. S., *L'utilitarisme (1863)*, Paris, Flammarion, 2008.
- OGIEN R., *L'éthique aujourd'hui. Maximalistes et minimalistes*, Paris, Gallimard, 2007.
- RAWLS J., *La justice comme équité. Une reformulation de Théorie de la justice*, Paris, La Découverte, 2008.
- RAWLS J., *Théorie de la justice*, Seuil, Points essais, 2009.
- RICOEUR P., *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, 1996, (Points essais).

Supports

- Exposés faits par l'enseignant, grilles, situations-types, schémas.
- Textes de référence distribués et/ou disponibles à la Bibliothèque Centre de documentation.
- Bibliographie sélective.

4. Modalités d'évaluation

Principe

En première session.

L'évaluation est basée d'une part sur un principe de restitution avec des questions relatives aux savoirs découverts en cours (connaissances philosophiques, discernement dans les concepts,...), d'autre part une réflexion et une créativité (pouvoir réfléchir et analyser, dans une perspective éthique, des situations pratiques en faisant le lien avec les connaissances philosophiques).

Il s'agit d'un examen oral où les étudiant-e-s se présentent par deux. Ils ont un temps pour préparer ensemble (sans disposer ni de leurs notes, ni de portefeuille de lecture) une question de restitution et une question de réflexion. L'enseignante veille à ce que les étudiant-e-s se répartissent équitablement la parole lors de la présentation des réponses. Une note commune est donnée aux deux étudiant-e-s

En seconde session.

Les consignes sont les mêmes. Les étudiant-e-s peuvent présenter leur examen oral, seul-e ou à deux.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exo	100			Exo	100

Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Voir la fiche de l'Unité d'Enseignement

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier - Assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax :

Mail : social.ln.bac@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Pratiques artistiques et travail social			
Code	11_SOAS2B21ASC	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1.5 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Bernadette HEINRICH (bernadette.heinrich@helha.be) René BEAULIEU (rene.beaulieu@helha.be) Marc CHAMBEAU (marc.chambeau@helha.be) Nicole DE KEYSER (nicole.de.keyser@helha.be) Mireille RADERMECKER (mireille.radermecker@helha.be)		
Coefficient de pondération	15		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours est conçu de façon à :

- Permettre à chacun-e d'entrer en contact avec sa propre créativité, de la mettre en valeur, d'en découvrir l'importance pour soi et pour les autres en expérimentant une pratique artistique.
- Mettre les étudiant-e-s en situation d'explorer l'articulation possible entre les pratiques artistiques et le travail social.
- Face à la multiplication des pratiques artistiques dans le champ du travail social, amener les étudiant-e-s à questionner les enjeux de cette articulation et à se positionner professionnellement à leur égard.

Les objectifs du cours sont :

- Percevoir les conditions d'émergence de la créativité personnelle, institutionnelle et sociétale
- Découvrir l'importance de la créativité dans le travail social
- Explorer l'articulation entre pratiques artistiques et travail social pour en identifier et en questionner les enjeux : occupationnel/découverte de ses potentialités, intégration/émancipation, résultat/processus, travail artistique/travail social...
- Se positionner professionnellement en regard de ces enjeux

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant-e sera capable de :

- Identifier des **liens** qui existent entre pratiques artistiques et travail social
- Identifier des **enjeux** qui sous-tendent cette articulation
- Avoir un discours qui témoigne d'un **positionnement professionnel** par rapport à ces liens et enjeux.
- Construire un discours argumenté et un positionnement professionnel sur l'**importance de la créativité** en travail social,
- Pouvoir mettre des mots sur les effets, les apports, les freins rencontrés dans l'expérience tant au niveau personnel qu'au niveau du groupe et les comprendre
- Identifier les conditions à mettre en place pour engager un travail artistique dans un contexte de travail social
- Cerner la place spécifique de l'artiste et du travailleur social dans la perspective d'une collaboration

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Expérimentation d'une pratique artistique
- Exploration de l'articulation pratiques artistiques/travail social
- Identification des enjeux qui sous-tendent cette articulation

Démarches d'apprentissage

Les étudiant-e-s sont réparti-e-s par groupes. Chaque groupe a un-e titulaire de référence.

Le cours prend la forme d'un module de **2 jours et demi consécutifs**.

Il se découpe comme suit :

1. **Expérimentation d'une pratique artistique** - durée : 1 jour et demi (9 heures). Chaque groupe d'étudiant-e-s expérimente une pratique artistique avec un-e artiste. C'est l'occasion pour chacun-e d'entrer en contact avec sa propre créativité, de la mettre en valeur, d'en découvrir l'importance pour soi et pour les autres.
2. **Exploration de l'articulation pratiques artistiques/travail social** - durée : 1 demi-jour (3 heures) en présence de l'artiste. En faisant un retour sur l'expérimentation, les étudiant-e-s explorent l'articulation possible entre les pratiques artistiques et le travail social.
3. **Identification des enjeux qui sous-tendent cette articulation et construction d'un positionnement professionnel** - durée : 1 demi-jour (3 heures). Face à la multiplication des pratiques artistiques dans le champ du travail social, il s'agit d'amener les étudiant-e-s à questionner les enjeux de cette articulation et à se positionner professionnellement à leur égard.

Dispositifs d'aide à la réussite

L'expérimentation sera mise en œuvre par un-e artiste professionnel-le ; un-e enseignant-e sera présent-e dans chaque groupe. Une attention sera portée aux dynamiques individuelles et collectives en jeu dans le processus.

L'expérimentation et le travail réflexif se réaliseront dans des groupes relativement restreints (25 étudiant-e-s) ce qui permettra, d'une part, à l'enseignant-e d'être disponible aux questions et aux demandes des étudiant-e-s et, d'autre part, à l'artiste de prendre en compte les singularités qui s'exprimeront.

Ouvrages de référence

Culture et démocratie et HELHa Cardijn, "Festif'art culture et travail social/ réenchanter le social" (dossier), in *Travailler le social*, n°45-46, 2013.

Les étudiant-e-s seront invité-e-s à se procurer ce document au Centre de Documentation.

Supports

Sans objet

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation prendra en compte la présence de l'étudiant-e et la réalisation d'un travail écrit individuel :

- A. La présence est obligatoire à l'ensemble du module (50% des points)
- B. Un travail écrit individuel de 5 pages est à réaliser sur base de l'expérience vécue (50% des points)

Pour toute absence de 1 ou 2 demi-journées :

Avec motif légitime : l'absence à la demi-journée ainsi justifiée n'aura pas d'impact sur la note de présence et le travail de 5 pages sur base de l'expérience vécue représentera 50% des points de l'activité.

Sans motif légitime : l'absence à la demi-journée, sans motif légitime, entraînera la perte d'un cinquième de la note de présence et le travail de 5 pages représentera 50% des points de l'activité.

Pour toute absence de 3 demi-journées ou plus :

Le travail écrit individuel à réaliser comportera 10 pages et reposera non pas sur l'expérience mais sur des ouvrages et textes de référence.

Avec motif légitime : le travail de 10 pages représentera 100% des points de l'activité.

Sans motif légitime : l'absence entrainera une mention PP "Pas Présenté" pour l'ensemble des points de l'activité d'apprentissage.

Le non dépôt du travail écrit fera l'objet d'une mention PP « Pas Présenté » pour l'ensemble des points de l'activité d'apprentissage.

Les consignes précises pour le travail écrit individuel reposant soit sur l'expérience soit sur des ouvrages et textes de référence seront transmises aux étudiant-e-s au début du module et seront accessibles sur la plateforme Claroline.

Pour la 2^e session :

Toute note d'échec en 1^{re} session (quel qu'en soit le motif) fera en 2^e session l'objet d'un travail écrit de 10 pages (voir consignes transmises) portant sur des ouvrages et textes de référence et représentera 100% des points de l'activité d'apprentissage.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 15

Dispositions complémentaires

Voir la fiche de l'Unité d'Enseignement

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).